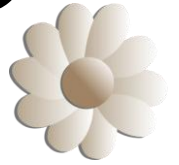


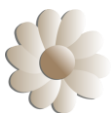


Le
Jaseur du **Lac**

Volume 35, numéro 1 – juin 2019



Lac-Sergent



Bonnes vacances à tous!



Table des matières

Mot du Maire	3
Mot des conseillers	4
Daniel Arteau	4
Jean Leclerc	5
Diane Pinet	6
Stéphane Martin	7
Sommaire de l'information financière consolidée.....	8
Greffe.....	9
Nouvelles en bref	13
Projet des toiles de jute	13
Bouées navigables	13
Guide de référence pour les citoyens	13
Station de lavage	14
Feux d'artifice	14
Service de test d'eau potable	14
Programme de vérification des installations septiques	15
Nouveau règlement municipal uniformisé	15
Permis de quai - Rappel	16
Rénovations au club nautique	16
Les Croque-livres : monstrueusement contagieux !	17
Conseil du bassin versant (CBVLS)	18
APPELS	19
Service de l'urbanisme	20
Comité de la Chapelle	21
Association nautique.....	23

Mot du Maire

Yves Bédard



Chères citoyennes, chers citoyens,

Enfin l'été est à nos portes et avec lui, le bonheur de profiter pleinement de l'environnement exceptionnel du Lac.

Pour les membres du conseil municipal, il s'agit d'une période où seront mis en œuvre plusieurs des projets annoncés pour votre grand bénéfice et celui du Lac.

La mise en place des recommandations du Conseil du Bassin Versant générera de nombreux changements qui provoqueront des modifications à vos habitudes. Ceux-ci nécessiteront une période d'adaptation qui, pour certains, pourrait paraître contraignante. Nous tenons à vous rappeler que ces nombreux projets ont pour objectif d'améliorer la condition du Lac et votre milieu de vie. Le succès de leurs réalisations et l'atteinte des objectifs reposent entièrement sur l'adhésion au changement et sur la participation citoyenne.

Compte tenu de la taille de notre municipalité et de nos moyens financiers limités, la réalisation des projets ne peut se faire sans votre implication et la précieuse collaboration de bénévoles qui ont à cœur le milieu de vie de la communauté et la protection de l'environnement.

Cette contribution importante d'une vingtaine de citoyens a permis entre autres, l'accomplissement des travaux aux locaux du club nautique ainsi qu'à l'achèvement du parc Notre-Dame-de-la-Paix et de ses jardins, ce parc récréo-comestible qui profitera à l'ensemble de la population dès cet été.

Dans cette même optique, dès ce printemps les membres du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent (CBVLS) ont sollicité votre aide pour la réalisation de certaines de ses activités (pose de toiles de jute, installation et respect des bouées de navigation, échantillonnage d'eau, utilisation de la station de lavage, etc.) Je suis confiant qu'ensemble nous parviendrons à réaliser et soutenir ces actions concrètes longtemps souhaitées qui contribueront à la protection et à la préservation de la qualité de notre environnement.

Ma conjointe Anne et moi vous souhaitons à tous de passer un excellent été au Lac!

Yves Bédard

maire@villelacsergent.com

ÊTES-VOUS INTÉRESSÉ À RECEVOIR RAPIDEMENT LES INFORMATIONS ÉMANANT DE LA MUNICIPALITÉ ?

Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à transmettre votre adresse courriel à maire@villelacsergent.com afin de recevoir les Infolettres du maire et d'autres informations.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Mot des conseillers

Daniel Arteau

Conseiller au district 1



Chers concitoyens,

Enfin le printemps se termine et l'été est à nos portes. Je suis certain que plusieurs d'entre vous ont pu remarquer l'effervescence qu'entraînent les actions concrètes actuellement en cours. La restauration des locaux au club nautique saura certes vous plaire. Le terrain de la Chapelle se refait une beauté et débute une nouvelle vocation et j'en passe. Au cours des prochaines semaines, plusieurs projets en lien avec le Lac vont se poursuivre et d'autres prendront forme. Que ce soit de l'initiative de la Ville, de celle du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent (CBVLS) ou tout autre comité, tous ces projets n'ont qu'un but, l'amélioration de notre environnement.

D'ici peu, nous allons débiter un nouveau projet avec l'implication du CBVLS qui consiste en l'installation de bâches (toiles de jute). Ce projet est actuellement en attente de l'approbation du ministère de l'Environnement. Quant à moi, ce sera un des premiers projets qui touche le Lac directement après la mise aux normes des installations septiques. Cela nécessitera l'aide de plusieurs bénévoles si nous désirons réaliser le tout rapidement.

Aux personnes qui désirent s'impliquer, je propose de contacter le Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent à cbvls@outlook.com. N'hésitez pas non plus à vous inscrire sur la page Facebook du CBVLS pour vous tenir informés du moment où nous passerons à l'action.

L'implication des bénévoles est primordiale à la réalisation de tous ces projets avec un petit budget. En plus, vous contribuez à la sauvegarde de notre Lac.

L'amélioration de la santé du Lac réside dans l'accomplissement d'efforts constants.

Passons tous ensemble un bel été!

Au plaisir de se rencontrer,

Daniel Arteau

conseiller1@villelacsergent.com

Jean Leclerc

Conseiller au district 2



Bonjour à tous,

Les membres du conseil municipal travaillent fort afin de respecter leurs engagements, mais il y a tellement de travail à faire en dehors de l'administration! Par exemple, concernant le club nautique, il y a eu au cours de l'hiver d'importants travaux de réfection des toilettes et des pièces avoisinantes pour lesquels le maire, quelques personnes de l'Association nautique et également M. Grenier n'ont pas ménagé les efforts. La toiture sera restaurée avant l'été également. Ces travaux étaient devenus plus que nécessaires et le résultat est remarquable. Il y a eu aussi la mise en place de la station de lavage pour les embarcations à moteur...

Pour ma part, je me suis beaucoup impliqué personnellement avec Yves ce printemps dans le projet de construction des Jardins communautaires, à proximité de la Forêt nourricière sur le terrain de la Chapelle. Je tiens à souligner que le 11 mai dernier, avec une température automnale, une dizaine de bénévoles nous ont épaulés pour cette journée de dur travail. Je remercie chaleureusement Pierre Beaumont, Stéphanie Bédard, Guy Boisvert, Rémi Côté, Gilles Lacouline, André Perrier, Steve Simpson, Denis Tremblay et Pierre Veillet et j'adresse des remerciements particuliers à Alain Picard, qui a fourni sa machinerie et de nombreuses journées de travail. Quelques autres journées auront été nécessaires pour tout terminer... heureusement, je suis retraité et j'ai des bons gars qui m'auront accompagné! Je remercie également Micheline Lemay, Valérie Lizotte, Louis-André Paquet, Richard Grenier et ma conjointe pour leur support très apprécié. Il faut bien sûr souligner l'excellent travail des membres du comité de la Chapelle : Mario Alberton, Diane Boutet, Johanne Normand, Diane Pinet et particulièrement Guy Boisvert qui remplace, de main de maître, Pascal Cothet depuis quelques mois.

Je suis très fier de cette belle réalisation qui offrira aux citoyens un superbe parc récréo-comestible à proximité de la Chapelle! Il s'agit d'une autre preuve qu'ensemble nous pouvons réaliser des choses magnifiques. L'inauguration officielle aura lieu le 14 juillet.

En plus des diverses rencontres et réunions, nous poursuivons pour la 2^e année la mise aux normes des installations septiques d'un autre groupe de propriétaires. Nous sommes heureux de constater que les citoyens sont parfaitement conscients de l'urgence d'agir, malgré les contraintes des travaux à faire et leurs coûts, pour parvenir à améliorer la qualité des eaux du Lac. De plus, les gens apprécient beaucoup le programme de financement municipal.

Je suis très encouragé de constater toutes les améliorations apportées à nos infrastructures, les nouvelles réalisations et la poursuite de la mise aux normes des installations septiques. Alors on continue! La collaboration et le soutien des résidents du Lac sont essentiels et nous encouragent à poursuivre le travail. Aussi, notre petite municipalité a toujours besoin de bénévoles, si vous êtes intéressés, faites-nous signe!

C'est par l'implication de tous que nous pourrons redonner à notre Lac et à son environnement sa réelle valeur.

Pour terminer, je désire remercier particulièrement madame Nicole Boies, agente administrative à temps partiel à la municipalité, pour son professionnalisme. C'est elle qui fait la conception du beau journal que vous lisez actuellement. Merci aussi à ma conjointe pour son support à la rédaction et à la correction de certains textes du Jaseur.

Ma conjointe Carole se joint à moi pour vous souhaiter un magnifique été dans notre petit coin de paradis!

Jean Leclerc

conseiller2@villelacsergent.com

Diane Pinet

Conseillère au district 3



Chères citoyennes, chers citoyens,

Je suis heureuse de me présenter à vous à titre de nouvelle conseillère du district 3.

Suite au décès de mon conjoint Laurent Langlois, j'ai décidé de soumettre ma candidature afin de poursuivre ses idéologies qui me tiennent aussi à cœur : la protection de notre lac, l'environnement et la transparence envers mes concitoyens.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je me joins à l'équipe dynamique du conseil municipal pour accomplir mon rôle et relever les défis qui, sans aucun doute, seront nombreux. Un sincère merci à tous ceux qui m'ont appuyée dans ma décision et aux membres du Conseil qui m'ont si bien accueillie.

Je profite aussi de l'occasion pour remercier tous ceux qui nous ont témoigné leurs sympathies lors du décès de Laurent. Elles ont été d'un très grand réconfort dans ces moments douloureux.

Finalement, je vous souhaite un très bel été et au plaisir de vous rencontrer bientôt.

Diane Pinet

conseiller3@villelacsergent.com



Stéphane Martin

Conseiller au district 4

Bonjour à tous,

Avec l'été qui débute, vous allez pouvoir constater plusieurs mesures et améliorations que la Ville de Lac-Sergent a mises en place en vue de protéger et d'améliorer la qualité de l'eau du lac Sergent de même que l'utilisation de ses berges.



Dans un premier temps, au moment où vous lirez ces lignes, la station de lavage située en arrière du club nautique sera en fonction et obligatoire pour tous les usagers qui désirent mettre une embarcation à l'eau au lac Sergent.

De plus, nous avons l'intention d'appliquer le règlement de la Ville sur l'interdiction de mettre des bateaux à l'eau à partir des descentes privées (sauf exception) et de permettre à des tiers d'utiliser ces descentes privées.

Par ailleurs, l'installation de bouées plus imposantes délimitant la distance que doivent respecter les bateaux à partir de la rive a été décidée par le conseil municipal.

La Ville a également mis en vigueur un règlement sur les quais en 2018 qu'elle entend faire appliquer. À cet effet, un inventaire des quais a été effectué par la Ville l'an dernier et tous devront maintenant être munis d'un permis municipal pour leur quai et, dans les cas d'exception où la dimension d'un quai excède vingt (20) mètres carrés, une autorisation écrite doit être obtenue de la Direction de la gestion du domaine hydrique (ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques).

Dans notre secteur, le programme de financement de la mise à niveau des installations septiques est ouvert à la plupart des résidents.

Je vous invite à vous renseigner et à adhérer à ce programme si vous désirez que le coût de mise à niveau de vos installations septiques soit financé à même votre compte de taxes municipales.

Dans la même veine, ceux qui habitent le secteur visé doivent avoir pris la décision de changer leurs installations septiques ou avoir démontré à la Ville que ces dernières sont conformes d'ici à l'automne 2019.

Finalement, une grande opération impliquant plusieurs bénévoles sera effectuée au cours du mois de juin 2019 aux fins d'implanter un projet pilote d'installation de toiles de jute dans le fond du lac, dans le secteur situé près du club nautique.

J'en profite pour remercier les conseillers municipaux de leur grande implication dans les affaires de la Ville de Lac-Sergent et, plus particulièrement, notre maire, monsieur Yves Bédard, qui, malgré qu'il soit à la retraite, travaille pratiquement à temps plein à la Ville de Lac-Sergent, ce qui donne des résultats incroyables relativement aux multiples projets que la Ville peut mener de front.

Merci et bon été!

Stéphane Martin

conseiller4@villelacsargent.com

Sommaire de l'information financière consolidée

État de la situation financière au 31 décembre 2018

Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport de l'information financière consolidée de la municipalité au 31 décembre 2018 vérifié par la firme comptable Bédard-Guilbault.

Au cours de cette première année d'opération, les membres du conseil ont porté une attention particulière à la gestion des dépenses en révisant certaines pratiques en place et en modifiant la priorisation des dossiers d'investissement. Les revenus ont été en hausse de près de 100 000 \$. Ceci est attribuable, entre autres, à l'obtention de subventions (50 K\$) et aux transactions du marché immobilier (20 K\$). Pour les dépenses, l'arrivée hâtive de l'hiver nous a forcés à reporter à 2019 des projets représentant une somme d'un peu plus de 50 000 \$.

Au final, la Ville a terminé l'exercice financier de 2018 avec un excédent d'un peu plus de 190 000 \$ portant son surplus accumulé à 571 681 \$.

Notre municipalité demeure donc en excellente santé financière et possède une marge opérationnelle qui lui permet de planifier des améliorations à ses infrastructures, d'investir dans la sauvegarde du Lac et de faire face aux imprévus.

En 2019, entre autres, plus de 100 000 \$ seront consacrés à la mise en œuvre des activités prévues au plan d'action présenté par la table de concertation du Bassin Versant pour l'amélioration de la condition du Lac par la mise en œuvre de mesures concrètes (station de lavage, pose de toiles de jute, programme de sensibilisation, analyse, etc.) et 60 000 \$ pour des améliorations au club nautique (réfection des toilettes, de quelques autres pièces et de la toiture).

Suite à l'obtention d'une nouvelle subvention de la MRC dans le cadre des projets structurants, la Ville avec l'aide de son comité de bénévoles, finalisera la mise en place du parc communautaire Notre-Dame-de-la-Paix sur le site de la Chapelle.

Nous espérons obtenir sous peu la confirmation des sommes qui seront allouées dans le cadre du programme de la taxe d'accise pour débiter les travaux de réfections routières plus que nécessaires dans certains secteurs de la municipalité en particulier.

Pour 2019, les membres du Conseil municipal poursuivront leurs efforts de saine gestion des dépenses et des investissements afin d'améliorer le milieu de vie de ses citoyens.

Yves Bédard
Maire

Sommaire de l'information financière consolidée
Exercice terminé le 31 décembre 2018

Code géographique 34120

Organisme Lac-Sergent

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Réalizations 2017		Budget 2018		Réalizations 2018		Total consolidé ¹
	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés et partenariats		
Revenus							
Fonctionnement	1	839 605	1 025 408	1 083 306	100 256	1 124 051	
Investissement	2	361 021	251 017	273 854		273 854	
	3	1 200 626	1 276 425	1 357 160	100 256	1 397 905	
Charges	4	983 932	1 081 952	1 050 999	95 885	1 087 373	
Excédent (déficit) de l'exercice	5	216 694	194 473	306 161	4 371	310 532	
Moins : revenus d'investissement	6	(361 021)	(251 017)	(273 854)	()	(273 854)	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	(144 327)	(56 544)	32 307	4 371	36 678	
Éléments de conciliation à des fins fiscales							
Amortissement des immobilisations	8	116 872	116 872	125 603	8 714	134 317	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9						
Remboursement de la dette à long terme	10	(37 800)	(42 890)	(38 900)	(6 941)	(45 841)	
Affectations							
Activités d'investissement	11	(211 613)	(17 438)	()	()	()	
Excédent (déficit) accumulé	12	5 087		9 357	2 431	11 788	
Autres éléments de conciliation	13	192 287			229	229	
	14	488 059	56 544	96 060	4 433	100 493	
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	343 732		128 367	8 804	137 171	

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés et partenariats.
Extrait du rapport financier, pages S12 et S13

**SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2017	2018	2017
		Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	316 856	476 269	536 416
Débiteurs	2	643 276	605 744	628 554
Placements de portefeuille	3	500	500	19 020
Autres	4		20 000	20 000
	5	960 632	1 102 513	1 203 990
Passifs				
Insuffisance de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6			
Dette à long terme	7	419 747	370 214	450 815
Passif au titre des avantages sociaux futurs	8			
Autres	9	115 492	148 996	181 494
	10	535 239	519 210	632 309
Actifs financiers nets (dette nette)	11	425 393	583 303	571 681
Actifs non financiers				
Immobilisations	12	2 255 248	2 403 499	2 526 506
Autres	13	376	376	830
	14	2 255 624	2 403 875	2 527 336
Excédent (déficit) accumulé				
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	15	453 772	498 782	538 064
Excédent de fonctionnement affecté	16	112 897	136 897	163 266
Réserves financières et fonds réservés	17	20 801	70 801	74 583
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	18 (
Financement des investissements en cours	19		(20 000)	(20 000)
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	20	2 093 547	2 300 698	2 343 104
Gains (pertes) de réévaluation cumulés	21			
	22	2 681 017	2 987 178	3 099 017

Extrait du rapport financier, pages S8, S15 et S23-1

**DÉTAIL DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ, DES RÉSERVES FINANCIÈRES
ET DES FONDS RÉSERVÉS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018	2017
Excédent de fonctionnement affecté			
Administration municipale			
-	23		
-	24		
- Projet motoneige	25	5 000	6 000
- Surplus égout - dette	26	106 897	106 897
- Conformité instal. septique	27	25 000	
-	28		
-	29		
-	30		
-	31		
	32	136 897	112 897
Organismes contrôlés et partenariats	33	26 369	26 394
	34	163 266	139 291
Réserves financières et fonds réservés			
Administration municipale	35	70 801	20 801
Organismes contrôlés et partenariats ¹	36	3 782	2 622
	37	237 849	162 714

1. Les éliminations sont imputées aux organismes contrôlés et partenariats.

Extrait du rapport financier, pages S15 et S23-1

**SOMMAIRE DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018
Endettement net à long terme de l'administration municipale	1	
Endettement total net à long terme (compte tenu de l'agglomération s'il y a lieu)	2	108 361

Extrait du rapport financier, page S25

**SOMMAIRE DE L'ANALYSE DE LA DETTE À LONG TERME CONSOLIDÉE
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

		2018	2017
		Total consolidé	Total consolidé
Dettes à long terme à la charge de l'organisme municipal			
Emprunts refinancés par anticipation	3		
Excédent accumulé affecté au remboursement de la dette	4	4 158	2 998
Montant à la charge de l'ensemble des contribuables	5	76 582	84 683
Montant à la charge d'une partie des contribuables	6	123 300	162 200
Dettes à long terme à la charge des tiers			
Gouvernement du Québec et ses entreprises ¹	7	249 200	261 500
Autres	8		
Dettes en cours de refinancement / Reclassement / Redressement			
	9		
	10	453 240	511 381

1. Incluant les revenus futurs découlant des ententes conclues avec le Gouvernement du Québec.

Extrait du rapport financier, page S37

**SOMMAIRE DES REVENUS CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

		Réalizations 2017	Budget 2018	Réalizations 2018	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Total consolidé
Fonctionnement					
Taxes	11	817 447	831 601	837 359	837 359
Compensations tenant lieu de taxes	12				
Quotes-parts	13				
Transferts	14	21 876	56 707	42 475	61 594
Services rendus	15	93 747	91 100	133 604	150 680
Imposition de droits, amendes et pénalités, revenus de placements de portefeuille	16	60 748	42 000	64 735	66 139
Autres	17	(154 213)	4 000	5 133	8 279
	18	839 605	1 025 408	1 083 306	1 124 051
Investissement					
Taxes	19				
Quotes-parts	20				
Transferts	21	331 191	241 017	263 222	263 222
Autres	22	29 830	10 000	10 632	10 632
	23	361 021	251 017	273 854	273 854
	24	1 200 626	1 276 425	1 357 160	1 397 905

Extrait du rapport financier, page S12

**SOMMAIRE DES CHARGES CONSOLIDÉES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	Administration municipale			Données consolidées			
	Budget 2018	Réalisations 2018	Ventilation de	Réalisations 2018	Réalisations 2017		
	Sans ventilation de l'amortissement	Sans ventilation de l'amortissement	l'amortissement	Total			
Administration générale	1	294 976	220 414	24 588	245 002	245 002	268 629
Sécurité publique							
Police	2	93 023	93 933		93 933	93 933	92 985
Sécurité incendie	3	61 890	65 328		65 328	66 328	68 217
Autres	4	576	576		576	576	1 914
Transport							
Réseau routier	5	294 400	228 656	63 105	291 761	291 761	253 046
Transport collectif	6						
Autres	7						
Hygiène du milieu							
Eau et égout	8	73 124	89 938		89 938	89 938	81 780
Matières résiduelles	9	71 182	70 457	3 948	74 405	108 519	96 079
Autres	10	16 100	11 225		11 225	11 330	8 276
Santé et bien-être	11						
Aménagement, urbanisme et développement							
Aménagement, urbanisme et zonage	12	53 151	35 033		35 033	35 033	40 329
Promotion et développement économique	13	10 901	10 902		10 902	10 902	11 253
Autres	14	2 450		4 986	4 986	4 986	6 242
Loisirs et culture	15	72 084	86 602	28 976	115 578	115 578	94 340
Réseau d'électricité	16						
Frais de financement	17	11 223	12 332		12 332	14 487	15 276
Effet net des opérations de restructuration	18						
	19	986 080	825 396	125 603	1 050 999	1 087 373	1 018 375
Amortissement des immobilisations	20	116 872	125 603	(125 603)			
	21	1 081 952	1 050 999	0	1 050 999	1 087 373	1 018 375

Extrait du rapport financier, pages S28-1 à S28-3

Josée Brouillette

Directrice générale et secrétaire-trésorière

direction@villelacsargent.com

Nouvelles en bref

Projet des toiles de jute

Au cours de la première semaine de juin, la CAPSA aura procédé à la caractérisation du fond marin d'un secteur déterminé du Lac afin de faire l'inventaire des plantes aquatiques présentes. Ce relevé est un prérequis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement afin de permettre la mise en place de toiles de jute servant au contrôle du myriophylle à épi.

Les tests effectués dans d'autres lacs au Québec et ailleurs dans le monde ont permis de démontrer que les toiles de jute, si elles sont bien implantées et suivies, permettent d'éliminer le myriophylle à épi localement pour une période d'environ 5 ans (durée de la toile). L'expérience a aussi démontré que les plantes indigènes existantes avaient tendance à reprendre l'espace qu'elles occupaient précédemment.

Si les autorisations sont obtenues en juin, la Ville, de concert avec le CBVLS et la CAPSA, prévoit la mise en place de 100 000 pi² de toiles de jute dans le secteur nord situé entre le corridor de compétition de canoë-kayak et la rive. Pour permettre la réalisation de cette activité, le CBVLS aura besoin de bénévoles afin d'aider à la préparation des toiles ou à leur mise en place. Si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à les contacter pour signifier votre disponibilité, car toute contribution si minime soit-elle sera nécessaire afin de permettre la mise en place de ce plan d'action qui nous permettra d'évaluer les impacts potentiels pour le Lac.

Une fois ce travail complété, la collaboration de tous sera nécessaire afin d'éviter toute activité dans ce secteur qui pourrait endommager les toiles (ancrage d'embarcation, pêche en profondeur, etc.)

Il s'agit d'une très belle opportunité pour tous les citoyens de s'engager dans des actions concrètes pour l'amélioration de notre Lac.

Bouées navigables

Cette année, suite aux recommandations du Conseil du Bassin Versant, la Ville a acheté et mis en place de nouvelles bouées de navigation pour la protection des rives.

Ainsi les bouées rouges indiquant la limite où la navigation doit se faire à moins de 10 km/h sont installées à 30 mètres de la rive (réglementation de la navigation fédérale). Elles sont placées plus loin si le fond marin à cet endroit est de moins de 1 m ou si la présence du myriophylle à épi est à moins de 1 m de la surface de l'eau.



Il est essentiel que tous les conducteurs d'embarcation respectent cette consigne et évitent la circulation dans ces secteurs ou réduisent leur vitesse si nous désirons assurer la protection du littoral des propriétés riveraines et freiner l'expansion et la propagation de cette espèce envahissante non désirable à l'ensemble du Lac.

Le mauvais comportement d'un seul propriétaire d'embarcation peut réduire à néant les efforts de tous les autres... il est important de se le rappeler! Soyons conscients et vigilants!

Guide de référence pour les citoyens

Au cours des prochaines semaines, vous recevrez un guide de référence pour les citoyens.

Ce document élaboré par le Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent en collaboration avec la CAPSA a pour objectif de regrouper un ensemble d'informations essentielles pour les citoyens concernant les acteurs du milieu, les bonnes pratiques et certains services offerts.

Ce guide fera l'objet de mises à jour régulières et sera disponible sur le site de la Ville pour consultation. Il sera également remis aux nouveaux arrivants.

Il s'agit d'un outil de référence pratique et convivial à consulter pour faciliter la vie autant aux résidents actuels qu'aux futurs propriétaires.

Merci aux nombreux bénévoles qui ont contribué à sa rédaction.

Station de lavage

La station de lavage des embarcations à moteur est maintenant en opération. Suite aux modifications de la réglementation municipale, toute embarcation à moteur doit maintenant obligatoirement passer par la station de lavage et utiliser la rampe de mise à l'eau municipale pour entrer au Lac ou en sortir.



La station mise en place a été conçue afin de répondre aux exigences des ministères de l'Environnement et celui de la Faune concernant la pression du jet, la température de l'eau et la capture des eaux résiduelles du lavage.

Il est interdit d'utiliser des produits de nettoyage dans l'aire de la station de lavage et les utilisateurs doivent suivre les consignes d'utilisation indiquées.

Les détenteurs de vignette des nombreuses embarcations qui ont été mises à l'eau avant le début des opérations de la station de lavage, seront invités à des sessions d'informations cet été afin de se familiariser avec la procédure à suivre.

Nous vous rappelons aussi l'obligation de posséder et d'afficher la vignette émise par la municipalité. Des vérifications auront lieu durant tout l'été pour s'assurer de la conformité de toutes les embarcations motorisées naviguant sur le Lac. Les fonds perçus par cette réglementation sont entièrement réinvestis dans la réserve financière servant à la mise en œuvre des actions visant à l'amélioration du Lac.

Le lavage des embarcations est un des moyens les plus efficaces dans la lutte contre les espèces envahissantes. Nous comptons sur votre collaboration afin que la pratique du lavage des embarcations et de leur remorque à l'entrée et à la sortie du plan d'eau devienne la norme pour tous dans l'intérêt de la préservation de l'ensemble des plans d'eau du Québec.

Feux d'artifice

Afin de célébrer l'ouverture de la saison estivale, la Ville organisera un spectacle de feux d'artifice sur les rives du Lac, au club nautique, **le samedi 22 juin en soirée**. En cas de pluie, l'activité est remise au lendemain.



Bienvenue à tous!

Service de test d'eau potable

Les citoyens désireux de faire analyser l'eau de leur puits peuvent se procurer une trousse d'échantillonnage au bureau municipal.



La Ville a renouvelé son entente avec la firme Environex pour les résidents de son territoire. Ceux-ci, en plus d'avoir le choix entre plusieurs tests, profitent d'un escompte intéressant. Par exemple, le test pour détecter les coliformes fécaux totaux et la E. coli coûtant jusqu'à 80 \$ chez certains dépositaires est disponible à 55 \$.

Les citoyens ont deux choix : aller porter eux-mêmes leur échantillon d'eau au laboratoire à Québec, ou utiliser le service de ramassage au coût de 18.25 \$. Le coût de l'analyse et du ramassage (lorsque requis) devra être payé lors de la prise de possession du matériel au bureau municipal.

Programme de vérification des installations septiques

De nouveau cette année, la Ville met en place son programme de vérification des installations septiques sur son territoire.

Afin de vous permettre de mieux comprendre les différentes visites qui peuvent se faire sur votre propriété, voici un bref sommaire du programme :

- Inspection dans le cadre du programme triennal requis par le Q-2, r. 22
 - Un employé municipal peut aller prendre une mesure du niveau des fosses septiques de votre propriété à 2 occasions au cours de l'été et faire une inspection visuelle de l'installation. L'employé pourrait vous demander d'activer certains appareils afin de vérifier l'écoulement du système.
- Tournée annuelle de la vidange des fosses septiques
 - Il est possible qu'en prévision de cette tournée, l'employé effectue une visite afin d'évaluer si les installations sont accessibles. Un constat d'anomalie sera déposé au domicile si des nuisances sont identifiées afin que vous procédiez aux correctifs avant la tournée prévue de la RRGMRP (Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf). Ceci afin d'éviter que vous soyez facturés des frais additionnels au cas où l'employé de la Régie ne puisse procéder à la vidange.
 - L'employé municipal peut aussi être présent lors de la vidange afin de constater l'état des installations.
- Mise à jour des installations sanitaires
 - Dans le cadre de ce programme, les propriétaires ciblés en 2018 qui n'auront pas procédé à la mise à jour de leurs installations septiques pourront constater les opérations suivantes sur leur propriété :
 - Installation d'un piézomètre. Il s'agit de l'installation d'un tube de 4 pouces de diamètre normalement placé en aval du champ de polissage ou d'épuration afin de permettre le prélèvement d'échantillons d'eau;
 - Installation d'au moins 3 piézomètres. Cette opération est effectuée lorsque l'échantillonnage précédent a dénoté la présence de contaminants et est utilisée pour l'analyse du mouvement de la nappe phréatique;
 - Analyse détaillée du système de traitement des eaux usées. Il s'agit d'une analyse complète du système incluant une excavation afin de déterminer la source de pollution identifiée lors des étapes précédentes;
 - Les coûts de ces vérifications seront aux frais du propriétaire si les analyses démontrent que le système est une source de pollution directe ou indirecte.



Votre collaboration lors des visites des employés municipaux et de la RRGMRP sera grandement appréciée.

Nouveau règlement municipal uniformisé

En juin cette année, le nouveau règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie entrera en vigueur.

Ce règlement adopté à la demande de la Sûreté du Québec rendra uniformes les règlements à ce sujet pour l'ensemble des municipalités de la MRC de la Jacques-Cartier et de la MRC de Portneuf facilitant ainsi l'interprétation des officiers de la S.Q. sur l'ensemble du territoire couvert.

Les changements pour la Ville de Lac-Sergent sont parfois mineurs, mais il est bon de faire certains rappels aux citoyens afin d'éviter la réception de constat d'infraction par les agents en service. En voici quelques exemples des plus courants:

- **Alarmes** : des frais peuvent être exigés pour le déplacement des agents de la Sûreté lorsque plus d'une visite des lieux est faite au cours d'une période de 24 mois pour une fausse alarme;
- **Chiens** : est considéré comme une nuisance, tout chien (non tenu en laisse) qui se retrouve sur un terrain privé sans le consentement du propriétaire;
- **Feux d'artifice** : toute utilisation de feux d'artifice doit faire l'autorisation d'une demande de permis aux Services des incendies. **Ce permis est sans frais, mais il est obligatoire.** L'amende, en cas d'infraction, est de 200 \$;
- **Feux à ciel ouvert** : **les feux à ciel ouvert sont interdits sans l'obtention d'un permis des Services des incendies et sont interdits dans les endroits publics;**
- **Cannabis** : le règlement spécifie, entre autres, que la consommation de cannabis est interdite dans les parcs et les endroits publics.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter le Règlement uniformisé sur le site de la Ville sous la rubrique « Règlement ».

Permis de quai - Rappel

Nous désirons rappeler aux propriétaires riverains avisés par lettre, qui ne l'ont pas encore fait, de procéder à la mise à jour de leur dossier concernant leur quai.

En avril et mai, près d'une centaine de propriétaires ont reçu une lettre les informant que la Ville ne possédait aucun permis ou aucune note au dossier concernant le quai actuellement en place face à leur propriété. Cette lettre spécifiait qu'ils avaient comme délai, la fin de l'été, pour régulariser sans frais leur situation et bénéficier de leur droit acquis dans le cas de quai communautaire.

Jusqu'à présent plus de 60 % des propriétaires ont répondu et normalisé leur situation. Dans plusieurs cas, la Ville est en communication avec les autorités du Domaine hydrique afin de faciliter la mise à jour des dossiers des propriétés nécessitant ou ayant un permis de cette autorité provinciale.

Cette mise à jour des dossiers peut paraître fastidieuse et inutile pour certains propriétaires, mais les décisions rendues par les tribunaux au cours des dernières années, lors de conflits entre voisins ou lors de la vente de propriétés, démontrent que l'effort requis pour la mise à jour du dossier municipal peut éviter d'énormes problèmes et conflits à moyen ou à long terme.

Nous vous remercions de votre excellente collaboration dans ce dossier.

Rénovations au club nautique

Au cours des derniers mois, en collaboration avec un groupe de bénévoles et d'employés, la Ville a procédé à des travaux de rénovation de certains locaux du club nautique.

Ces travaux, dont certains urgents, étaient nécessaires afin d'assurer la fonctionnalité sécuritaire des lieux. Ainsi la plomberie et l'électricité ont fait l'objet d'une mise aux normes et la toiture a été isolée et restaurée. Parmi les modifications apportées, les usagers pourront désormais bénéficier de nouvelles salles de toilettes. Des cuisinettes ont été aménagées pour les abonnés du camp de jour et le personnel de l'Aquabar. De plus, une salle mécanique répondant aux exigences des assureurs a été mise en place.

Nous tenons à remercier spécialement messieurs Richard Grenier, Michel Marceau, Martin Mayrand et Éric Chamberland ainsi que les membres de l'Association nautique pour leur contribution exceptionnelle qui a permis la réalisation de ces travaux.

L'amélioration de l'isolation de l'édifice en plus de contribuer à la réduction des coûts de chauffage importants en hiver permettra d'envisager l'utilisation des locaux pour des activités communautaires pour les résidents après la fin de celles de l'Association nautique.

Les Croque-livres : monstrueusement contagieux !

Vous vous demandez sans doute ce que sont ces petits monstres qui ont fait leur apparition dans certains parcs ou lieux publics ? Ce sont fort probablement des Croque-livres, de sympathiques boîtes de partage de livres destinées aux jeunes âgés de 0 à 12 ans ainsi qu'aux adultes.

Inspirée du mouvement nord-américain « Prends un livre ou donne un livre », l'initiative des Croque-livres offre un libre accès à des livres partagés. Les Croque-livres sont une occasion privilégiée de rencontre entre les livres et les citoyens. Le Croque-livres devient un personnage clé de sa communauté, à la fois amical et rassembleur, qui raffole des livres.

Simple et gratuite

L'utilisation du Croque-livres est simple et gratuite: on peut prendre un livre ou en donner un, sans aucune contrainte. Il ne s'agit pas de prêt de livres, mais bien de partage ou d'échange.

Les Croque-livres s'ajoutent aux diverses initiatives qui prennent vie grâce au travail de vos élus municipaux qui œuvrent pour faciliter l'accès aux livres et faire rayonner le plaisir de la lecture.

À compter du 31 mai jusqu'à la fin septembre chaque année, un Croque-livres sera mis en place dans le parc adjacent à l'hôtel de ville. Nous inter-changerons à chaque semaine (tous les lundis) les livres afin d'offrir une plus grande diversité.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Où: Parc adjacent à l'hôtel de ville/ Lac-Sergent

Quand: du 31 mai au 30 septembre



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER



Ville de Lac-Sergent
1525, chemin du Club-Nautique
Lac-Sergent (Québec) G0A 2J0
Tél.: (418) 875-4854
Courriel: lac-sergent@denytele.com
Site Web: www.villelacsargent.com

Pour toute demande de vidange d'une fosse septique résidentielle contactez



SERVICES AUX CITOYENS / INFO-COLLECTE
[418 876-2714](tel:418-876-2714) / [1 866 760-2714](tel:1-866-760-2714) Poste 204
info@rrgmrp.com

Ou en ligne à
<http://www.laregieverte.ca/formulaires>

DEMANDE DE VIDANGE EN URGENCE

Les bureaux de la Régie sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 16 h .

Pour les urgences seulement, en dehors des heures d'ouverture de la Régie, vous pouvez joindre :

Sani Saint-Basile au 1 800 203-8827



Conseil du bassin versant (CBVLS)



Le Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent (CBVLS) est heureux de vous annoncer que la mise en place de certaines actions concrètes pour la protection et la sauvegarde du Lac avance à bon train.

À titre d'exemple, vous aurez remarqué les travaux de construction d'une station de lavage effectués par la Ville près du club nautique qui, au moment de lire ces lignes, est peut-être même déjà en opération.

Cette station de lavage est un moyen efficace pour aider à freiner la propagation de plantes aquatiques envahissantes telles que le myriophylle à épi qui, collé à la coque ou accroché à une remorque, est transporté d'un lac à un autre et nuit sérieusement à la santé des cours d'eau en s'y implantant très facilement.

Le CBVLS est fébrile à l'idée que dès cet été, d'autres actions concrètes pourraient être entreprises, notamment l'installation de toiles de jute au fond du lac pour empêcher la croissance de cette plante.

Afin de pouvoir mener ce projet à terme, sous la supervision de spécialistes, de nombreux bénévoles pourront mettre la main à la pâte pour participer aux différentes opérations requises sur terre ou sur l'eau.

Dès que les démarches pour l'obtention des certificats et autorisations des ministères de l'Environnement et de la Faune seront complétées, nous pourrons débiter les travaux avec, nous n'en doutons pas, l'aide et l'enthousiasme des citoyens de notre belle région : le Bassin versant du lac Sergent.

Si vous voulez vous impliquer, transmettez vos noms et coordonnées à notre comité au cbvls@outlook.com. Il nous sera ensuite plus facile de vous tenir au courant des dates et des tâches qui seront à faire dans le cadre de cette belle aventure qui sera très enrichissante à tous les niveaux.

Les amis, collègues de travail, membres de la famille sont tous les bienvenus!

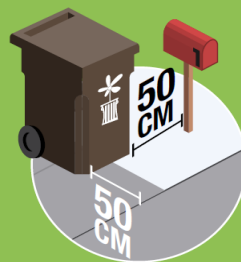
Nous sommes heureux de pouvoir vous compter parmi les bénévoles qui auront su faire la différence au lac Sergent!

Le comité des communications du Conseil du Bassin Versant de Lac-Sergent.

GUIDE PRATIQUE

POSITIONNEMENT DES BACS ROULANTS

Ne jamais placer vos bacs roulants sur le trottoir ou dans la rue. Cela peut nuire au déneigement et à la circulation.



Distance entre le trottoir et les bacs ou entre les bacs et autres obstacles (exemple : Balises de déneigement, boîte aux lettres ou clôtures)
50 CM (20 PO)



Visitez
laregieverte.ca

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Disposer les bacs de chaque côté de l'entrée. Les roues et poignées doivent être orientées vers votre domicile.

APPELS

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SERGENT

Qui sommes-nous :

Association dûment formée et enregistrée au Registraire des entreprises depuis 2004. À ce titre, nous effectuons des recherches scientifiques, documentons l'état du lac, travaillons étroitement avec les municipalités et acteurs de notre bassin versant, sensibilisons la population et recommandons des actions concrètes pour sa conservation.

Depuis plusieurs années, nous participons au programme «Réseau de surveillance volontaire des lacs» (RSVL) du ministère de l'Environnement et des changements climatiques (MELCC) et effectuons chaque année 5 prélèvements de mai à octobre au point le plus profond du lac pour les analyses de phosphore total trace, la chlorophylle A et le carbone organique dissout (COD) et nous mesurons la transparence de l'eau grâce au disque Secchi. Toutes les données et études sur le lac Sergent sont mises en commun sur la plateforme Enki et gérées par l'APPELS. Les résultats de qualité d'eau des dernières années seront disponibles prochainement sur notre Site Web www.appels.ca

L'APPELS vous écoute :

Faites-nous part de vos préoccupations ou interrogations en communiquant avec nous par COURRIEL à info@appels.ca ou sur FACEBOOK à www.facebook.com/Appels-1023823697769451/

La prochaine assemblée générale :

L'assemblée générale de l'APPELS se tiendra **le mercredi 21 août à 19h30** au club nautique.

Le Comité de direction de l'APPELS

Supportez nos actions bénévoles pour notre lac en devenant membre au coût annuel de 10.00\$ par famille

L'APPELS en action :

Dans le cadre de **la campagne de distribution du Mois de l'arbre et des forêts 2019**, l'APPELS procédera à une distribution d'arbres gratuits à nouveau cette année. Il est à noter qu'à venir jusqu'à maintenant, plus de 10 000 plants d'arbres ont été donnés aux citoyens de Lac-Sergent par l'APPELS.

Cet événement est organisé par l'Association forestière des deux rives (AF2R), en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).



La distribution aura lieu **le samedi 8 juin de 12h00 à 16h00**
sur le terrain de stationnement de l'hôtel de ville.

Les essences choisies et demandées, parmi la liste offerte dans le programme de 2019 sont :

Pin blanc	Pin rouge	Mélèze laricin	Thuya occidental
Pin gris	Chêne rouge	Bouleau jaune	Érable à sucre
Érable rouge	Sapin baumier	Chêne à gros fruits	Cerisier tardif
Peuplier hybride	Caryer cordiforme	Noyer noir	

Au plaisir de vous y rencontrer,
Comité de direction de l'APPELS
Mai 2019

Service de l'urbanisme

La saison estivale est à nos portes!

Comme tous les ans, l'été annonce les nouvelles mises en chantier, les nombreuses constructions de remises ou garages et autres interventions sur les propriétés. Les prochains mois étant une période très achalandée pour le service de l'urbanisme, nous vous incitons fortement à **obtenir un rendez-vous** avant de vous présenter à l'hôtel de ville, si vous désirez une rencontre pour vos projets de construction, d'agrandissement, de rénovation ou simplement pour un besoin d'information à propos de la réglementation municipale.

QUELQUES PETITS RAPPELS

Abattage d'arbres : Si vous désirez abattre un arbre sur votre terrain, vous devez faire la demande d'un certificat d'autorisation. Cependant, l'élagage des arbres ne requiert aucune autorisation. **Il n'y a aucuns frais** pour la demande de certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, mais des amendes sont données si l'abattage est fait sans autorisation. **Il n'y a donc aucune raison de ne pas en faire la demande!**

Feux à ciel ouvert : Les feux à ciel ouvert font l'objet d'une préoccupation constante de la part des citoyens. Afin de favoriser l'harmonie et le bon voisinage, les résidents sont invités à respecter les différentes dispositions prévues au règlement municipal.

Il est interdit de faire ou maintenir un feu à ciel ouvert ou feu de joie à moins d'avoir obtenu au préalable un permis à cet effet. Il est interdit de faire un feu de feuilles ou de débris de matériaux de construction ou encore, lorsque la fumée qu'il dégage nuit aux occupants des propriétés avoisinantes.

Animaux : Attention à vos chiens ! Plusieurs chiens se promènent encore en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire se doit de garder son chien en laisse pour la sécurité de tous les citoyens.

Propreté : Je vous rappelle que la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement sur la propreté de l'aménagement obligeant tout propriétaire ou occupant d'immeubles à tenir ses aires privées propres et libres de toutes obstructions indésirables pouvant être source de pollution et/ou d'accident.

Engrais : Je vous rappelle qu'il est interdit de procéder à l'épandage de pesticides et/ou de fertilisants de même que tout engrais chimiques sur le territoire de la Ville de Lac-Sergent, à moins qu'ils ne proviennent de votre propre compost.

Merci de votre collaboration!

Éric Chamberland

Inspecteur municipal

inspecteur@villelacsergent.com

Comité de la Chapelle

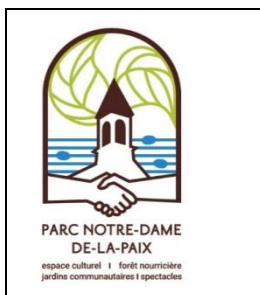
Cet été, la seconde phase de l'aménagement des terrains de la Chapelle verra le jour grâce à un investissement de la Ville de Lac-Sergent et une subvention de la MRC de Portneuf, sans oublier la commandite de notre député provincial, monsieur Vincent Caron.

Aussi, nous pourrons admirer l'évolution des différentes plantations faites lors de l'aménagement de la Forêt nourricière, l'automne dernier. La construction de 16 lots pour des Jardins communautaires ce printemps permettra à de nombreuses familles de profiter d'une saison avec de belles récoltes en perspective. Enfin, l'installation d'une pergola, d'une aire de repos et d'un cabanon complètera les aménagements prévus cette année.

Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'implication d'une vingtaine de bénévoles qui, depuis le début de l'année, ont donné ensemble plus de 500 heures afin de rendre ce site des plus agréables. Des réalisations telles la construction des bacs à jardin, l'étendage du caillou, de la terre et du paillis ont été complétées depuis la fonte de la neige. Leur participation aux réunions de planification et aux différentes autres tâches, notamment la rédaction de textes et la fabrication d'affiches, a été marquée par la bonne humeur et la camaraderie.

Je tiens, en mon nom personnel et au nom des membres du Comité, à les remercier chaleureusement, car sans eux ce projet n'aurait pas pris forme. Je remercie aussi Jean-François Thifault (YHETHI Renaturalisation-Faune-Forêt) pour la conception des plans, son implication et ses conseils qui font déjà de ce projet une réussite.

Enfin, un remerciement tout spécial au maire Yves Bédard et au conseiller Jean Leclerc, qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie par leur support apporté au Comité et leur participation plus que notable dans les différents projets.



En 2019, c'est aussi l'occasion de donner un nom à l'endroit, il s'agit du Parc Notre-Dame-de-la-Paix. Le logo, dessiné par Geneviève Thibert, graphiste, reflète les éléments principaux de notre espace. Vous remarquez le lac, les notes de musique discrètement posées sur les lignes d'eau, le clocher et la forêt nourricière (les feuilles au cœur du logo) et les mains jointes qui matérialisent le partage, la collaboration et l'entraide.



Par les Jardins communautaires, la Ville de Lac-Sergent et le Comité de la Chapelle veulent rendre disponibles des emplacements à jardins où les citoyens pourront cultiver des fruits et des légumes dans un lot (8' X 16') offert sans frais de location pour la première année. Au moment d'écrire cet article, il reste encore quelques lots disponibles, donc n'hésitez pas à manifester votre intérêt en communiquant avec la municipalité. De plus, nos jeunes du camp de jour du club nautique auront la chance d'apprendre les bases de la culture avec 2 lots à leur disposition.

Afin de protéger l'environnement, la culture écologique est obligatoire. Cet endroit permettra de développer l'entraide et le partage des connaissances. Même si la récolte appartient au locataire du lot, elle pourra être partagée pour éviter le gaspillage et permettre une plus grande variété entre les participants.

Ce site enchanteur sera un lieu de rencontre unique et de partage en harmonie avec la nature. Dans la portion de la Forêt nourricière, située entre le Lac et les jardins, la cueillette libre des fruits, légumes, plantes comestibles, fines herbes, etc. sera permise selon les indications qui seront fournies en temps opportun sur le site. Nous souhaitons une cueillette responsable pour éviter le gaspillage.

Deux événements importants auront aussi lieu cet été pour les citoyens du Lac.

- Le 14 juillet à 11 h, il y aura une messe anniversaire pour nos citoyens décédés au cours de la dernière année, elle sera suivie vers midi de l'inauguration du Parc. Ce sera une occasion de partager avec vous, des petites bouchées et une santé accompagnées d'une prestation musicale donnée par Rose-Marie Richard.
- Le 24 août de 10h à 17h des artistes et artisans de Lac-Sergent et des environs exposeront leurs œuvres en plein air et un spectacle sera présenté dans la Chapelle en soirée.

N'oubliez pas d'aller Aimer  notre page Facebook  « Comité de la Chapelle du lac Sergent » pour demeurer informés du lancement de nos activités, de nos projets et du recrutement de bénévoles.

Vous pouvez aussi consulter les règlements pour les Jardins communautaires et la Forêt nourricière sur le site Internet de la Ville dans la rubrique Loisir/Comité de la Chapelle.

Guy Boisvert
Comité de la Chapelle
Lac-Sergent

Merci à nos bénévoles !



Association nautique

Bonjour chers citoyens!

Saviez-vous que l'Association nautique organise chaque année plusieurs activités qui s'adressent à tous les résidents du Lac et des alentours?

L'Association nautique est un organisme à but non lucratif. Notre financement provient en partie de la Ville, des inscriptions des jeunes au camp de jour et au club de canoë-kayak et aussi grâce à nos activités de financement.



Voici nos activités de 2019 où vous êtes tous les bienvenus!

Elles ont toutes lieu au club nautique sauf avis contraire.

22 juin (samedi)

Feux d'artifice

Coût : gratuit

Venez voir les feux d'artifice de près au club nautique!

L'Aquabar sera ouvert, argent comptant seulement

26 juillet (vendredi)

Souper spaghetti de 18h à 20h

Coût : 15\$ par adulte, 10\$ par enfant de moins de 12 ans

6 juillet (samedi)

Soirée du Commodore de 18h à 1h

Coût : 45\$ par adulte

Souper de filet mignon, soirée dansante et prix de présence

Billets en vente auprès des directeurs de l'Association nautique

31 juillet (mercredi)

Bingo sergentois à 19h

Coût : entrée gratuite, cartes à vendre sur place

Argent comptant seulement, prix de présence!

20 juillet (samedi)

Régate régionale de canoë-kayak de vitesse

Coût : gratuit

Compétition sur le Lac, venez encourager l'équipe du lac-Sergent!

14 août (mercredi)

Soirée de casino à 19h

Variété de jeux de cartes, débutants et initiés sont les bienvenus!

Argent comptant seulement

21 juillet (dimanche)

Lave-auto de 10h à 14h

Lieu : Pub du Lac de Ste-Catherine, coin Fossambault et Duchesnay

Coût : contribution volontaire!

7 septembre (samedi)

Assemblée générale annuelle de l'ANLS à 11h

Coût : gratuit

Retour sur l'année et implication de nouveaux bénévoles dans l'Association

Au plaisir de vous rencontrer cet été!

Le comité de l'Association nautique de Lac-Sergent



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf



ÉCOCENTRE

STE-CATHERINE
DE-LA-JACQUES-
CARTIER

150, RUE CLÉMENT-PAQUET



LAREGIEVERTE.CA



RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DE PORTNEUF

Janvier							Février							Mars							Avril																			
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S													
		1	2	3	4	5						1	2							1	2										1	2								
		6	7	8	9	10			3	4	5	6	7	8	9					3	4	5	6	7	8	9							6	7	8	9	10	11	12	13
		13	14	15	16	17			10	11	12	13	14	15	16					10	11	12	13	14	15	16							13	14	15	16	17	18	19	20
		20	21	22	23	24			17	18	19	20	21	22	23					17	18	19	20	21	22	23							20	21	22	23	24	25	26	27
		27	28	29	30	31			24	25	26	27	28					24	25	26	27	28	29	30							27	28	29	30						

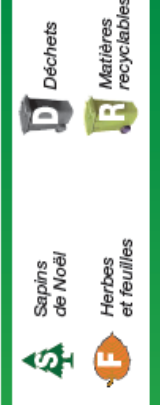
Mai							Juin							Juillet							Août																		
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S												
		1	2	3	4	5						1	2							1	2										1	2							
		6	7	8	9	10			2	3	4	5	6	7	8					2	3	4	5	6	7	8							5	6	7	8	9	10	
		12	13	14	15	16			9	10	11	12	13	14	15					9	10	11	12	13	14	15							12	13	14	15	16	17	
		19	20	21	22	23			16	17	18	19	20	21	22					16	17	18	19	20	21	22							19	20	21	22	23	24	
		26	27	28	29	30	31			23	24	25	26	27	28	29					23	24	25	26	27	28	29							26	27	28	29	30	31

Septembre							Octobre							Novembre							Décembre																	
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S											
		1	2	3	4	5						1	2							1	2										1	2						
		8	9	10	11	12			6	7	8	9	10	11	12					6	7	8	9	10	11	12							9	10	11	12	13	14
		15	16	17	18	19			13	14	15	16	17	18	19					13	14	15	16	17	18	19							16	17	18	19	20	21
		22	23	24	25	26			20	21	22	23	24	25	26					20	21	22	23	24	25	26							23	24	25	26	27	28
		29	30						27	28	29	30	31					27	28	29	30							30	31									



DÉVELOPPEZ
 ÉCOCENTRE
 RÉDUCTION À LA SOURCE
 RÉCYCLAGE
 RÉPARATION
 VALORISATION
 COMPOSTAGE
 DÉVELOPPEMENT DURABLE

laregieverte.ca
 Tél. : 418 876-2714
 Sans frais : 1 866 760-2714



NOTE IMPORTANTE :
 La collecte des déchets du 1^{er} janvier est reportée au 3 janvier.